

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2024

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice	19	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt deux novembre à 18h30,
Présents	18	Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,
Procuration	1	S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Votants	19	sous la présidence de Marion RIVOIRE, Maire.

Date de la convocation : 15/11/2024

Date d'affichage de la convocation : 17/11/2024

Date d'affichage de la délibération : 03 DEC. 2024

Etaient présents : MM. RIVOIRE, PARIS, NAVARRO, MIERE, CAMUS, FAURÉ, CORTES, DICIANNI, MOËNNARD, JORDAN, GLEYES, ARRUÉ, JEULIN-CARREY, TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD, JAIME.

Ont donné procuration :

Monsieur Guillaume VERGER a donné procuration à Madame Charlotte MOENNARD.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération N° 2024-98 Désignation d'un référent à la prévention routière

Exposé

Madame la Maire souligne l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes.

La Préfecture invite ainsi chaque Conseil municipal à désigner un élu correspondant sécurité routière.

L'élu correspondant sécurité routière est chargé de porter les doctrines relatives à la sécurité routière dans les différents domaines de compétence de la commune (urbanisme, aménagement, infrastructure, prévention, animation) et de proposer au Conseil municipal des actions de prévention et de sensibilisation à l'attention de la population en relation avec les associations concernées et les bénévoles, puis de piloter leur mise en œuvre.

Il participe aux réunions et aux actions de formation mises en place par la sécurité routière pour le réseau des élus référents du département et assure une veille administrative et technique dans le domaine de la sécurité routière.

L'élu référent présente chaque année au Conseil Municipal un bilan des actions réalisées pour sensibiliser la population et pour améliorer la sécurité routière sur le territoire de la commune.

Décision

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Désigne Mme Charlotte MOËNNARD comme élue correspondant sécurité routière de la commune.

La délibération est adoptée à :

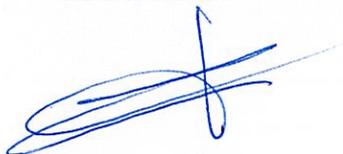
19

VOIX POUR  
ABSTENTION  
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 22/11/2024

Le secrétaire de séance,  
Didier CORTES



La Maire,  
Marion RIVOIRE

